LA GAZETTE DE PUISEUX

Bulletin d'information municipal - Juin 2022

Le printemps a pris ses quartiers à Puiseux

Ça s'est passé le ... Page 3

Les projets Page 6

Les p'tites infos de la mairie Page 10

Les infos du département et de la Thelloise Page 18

Le cadre de vie Page 7

Le monde associatif Page 15

Compte administratif de la commune Page 22

Chers Puisotins, chères Puisotines,

Les Ambitions du conseil municipal et moi-même portant sur le mandat ont été riches sur l'année 2021 et notre volonté de travailler pour l'intérêt général a vos côté est indispensable.

Notre petit village commence à prendre une belle allure et vous êtes nombreux à le constater , nous sommes conscients que des secteurs restent à améliorer, mais nous devons composer avec notre capacité financière qui est celle d'une commune rurale et croyez-moi, ce n'est pas simple au quotidien les besoins de fonctionnement sont importants pour notre petite collectivité. Nous subissons tout comme vous déjà de plein fouet les hausses des coûts de l'Energie (électricité , carburant, gaz)

Notre gestion rigoureuse va nous permettre de maintenir un bon niveau d'investissement sur l'année 2022 essentiellement sur nos infrastructures (voirie, réseau d'eau pluviale qui nécessitent d'être confortés). Mais rien aurait été possible sans ce niveau historique de subventions , je souligne que notre 1er partenariat est le conseil départemental de l'Oise et que sans leur soutien la moitié des projets ne serait pas concrétisée, cela représente pour nous un véritable accélérateur .

Les budgets de la commune ont étés votés à l'unanimité par le conseil municipal, ils vous sont présentés dans le magazine page 21.

Un projet majeur devrait voir le jour et démarrer à l'été 2022 : la liaison douce entre Puiseux et Bornel, cette voie permettra notamment aux collégiens habitant Puiseux de se rendre au collège de Bornel, à pied ou en vélo en toute sécurité (vous retrouverez plus de détails page 6). Nous en profiterons également pour refaire la voirie communale dans ce secteur.

Un programme d'animation 2022, en collaboration avec les associations du village, a été mis en place. Tous les puisotins peuvent en profiter ,et vous avez été nombreux à répondre présents pour les animations déjà organisées. Avec l'accalmie sanitaire qui semble se profiler, nous allons pouvoir continuer pour le plaisir de tous.

Ce bulletin municipal retrace les événements réalisés et permet de vous tenir informer des actions menées. Notre volonté est de vous tenir informés, et d'être au plus près de vos préoccupations.

Fidèle à mes valeurs pour vous et avec vous.

Bruno CALEIRO

- Maire de la commune de Puiseux-le-Hauberger
- Conseiller départemental de L'Oise - délégué à la vie des entreprises et artisanat
- Président de L'Office Foncier Local de l'Oise et de l'Aisne

PREMIERE SOIRÉE CINÉMA

« Le Prince oublié »

Par Isabelle Brovia

Le 26 février 2022 sous la houlette du Comité des Fêtes s'est déroulée une soirée cinématographique qui a eu un beau succès .

A l'affiche « le Prince Oublié » , une belle soirée intergénérationnelle ou petits et grands Puisotins ont pu passer un agréable moment.

Un grand Merci aux Puisotins qui sont venus nombreux !

12 MARS : COLLECTE DE DONS POUR L'UKRAINE

MERCI !

Grace a votre générosité , une collecte a pu être organisée au profil du peuple **Ukrainien** .

Cet élan de solidarité a permis de récolter plus de 200 kilos de marchandises !

Encore une fois, nous avons pu compter sur les bénévoles qui se sont organisés spontanément pour préparer les colis

Colis acheminés vers la protection civile

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR NOËL

Par Isabelle Brovia

Des décorations de Noël sont venues embellir notre village durant le mois de décembre. Réparties tout le long du chemin pour aller à l'école, elles ont beaucoup plu aux enfants.

Malheureusement, le père noël qui ornait l'entrée du village ne sera resté en place que très peu de temps, victime d'un « kidnapping » la nuit de son installation...

CH'TITE SOIRÉE organisée par le comité des fêtes

Par Isabelle Brovia

Samedi 19 Mars une Cht'ite Soirée avec un repas Moules Frites dans un esprit festif et convivial. 120 personnes ont participé à cet évènement communal dont de nombreux Puisotins. Le groupe Flash Back a animé cette soirée.

Prochaine Soirée le Samedi 3 décembre 2022 : Soirée Couscous

Nettoyage de printemps

Par Sophie Frelat

Le Samedi 2 Avril s'est déroulé le nettoyage de printemps où petits et grands ont participé à cette opération citoyenne.

La Municipalité remercie chaleureusement les participants.

Brocante

Isabelle Brovia , présidente de l'association de la Châtaigne Puisotine a organisé dimanche 15 mai sa 1er Brocante après plus de 2 ans d'absence pour ce type d événement dans la commune de Puiseux-Le-Hauberger.

Félicitations à toute l'équipe de l'association !

77e Commémoration du 8 Mai 1945

Par Isabelle Brovia

Le 8 Mai 2022 nous avons célébré autour du monument aux morts le 77ème anniversaire de la fin de la 2ème Guerre Mondiale, le 8 mai 1945 .

Notre génération, plus que n'importe quelle autre auparavant, se doit de se poser des questions sur son devoir de mémoire. En faisons-nous assez ? Alors que les survivants disparaissent, que les souvenirs de ces mêmes survivantes s'altèrent, comment l'histoire peut-elle continuer à exister dans nos mémoires ?

Si la génération qui nous précède pouvait ignorer l'histoire, nous sommes la génération qui devra la raconter, lorsque personne ne pourra plus le faire.

C'est pour ces raisons que le devoir de mémoire est important. Pour ne jamais oublier celles et ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que l'on puisse vivre librement en France et en Europe.

Autour de nous : nouveau à Bornel

Par Bruno Caleiro

Pour pallier à la pénurie de médecins, la Ville de Bornel a installé une borne de téléconsultation médicale qui permet à chacun d'obtenir une consultation avec un professionnel à distance avec un professionnel de santé.

Installé depuis lundi 4 avril dans une pièce dédiée à la mairie de Bornel, cet équipement va permettre de pallier en partie, certains besoins de suivi medical, notamment les pathologies bénignes (affections ORL, dermatologiques, troubles digestifs, allergies, etc), le renouvellement d'une ordonnance, un arrêt de travail de 3 jours maximum .

Celle-ci est accessible sur rendez-vous en mairie de Bornel (03 44 08 50 13) le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h et le mardi et jeudi de 13h 30 à 16h. *"La téléconsultation reste totalement confidentielle. Il suffit de se présenter devant la borne équipée d'une webcam HD et de suivre les indications affichées sur l'écran. Il faut être munie de sa carte vitale, d'un téléphone portable et d'une carte de paiement. Le système permet de rentrer en contact avec un médecin disponible via une plateforme basée à Paris. Il effectuera alors un diagnostic. Le patient participe à son propre examen en ligne avec le généraliste. Les téléconsultations sont remboursées à 100%".*

Projet en cours : liaison douce entre Puiseux et Bornel

Par Bruno Caleiro

Elle était attendue depuis longtemps, notamment par les collégiens. La liaison douce entre Bornel et Puiseux verra le jour dans les mois qui viennent. A l'heure où, en ville, les mobilités douces deviennent une réelle alternative à la voiture, il est indispensable que ce soit également le cas pour les territoires ruraux.

Initié par notre maire, dès sa prise de fonction en 2020, le travail de concertation entre la commune de Bornel, la communauté de communes des Sablons et la Thelloise a permis de faire émerger ce projet en un temps record. L'étude de faisabilité, réalisée à l'initiative de Bruno Caleiro, a permis de fédérer les différents acteurs autour d'une vision commune.

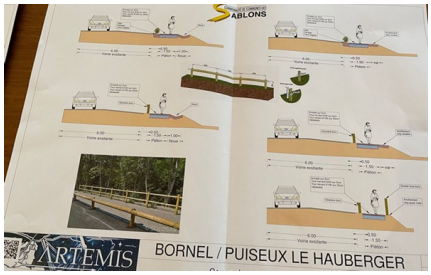

Les deux présidents des EPCI (Mme Nathalie Ravie (maire de Méru et présidente de CC Sablons), Mr Pierre Desliens (président de la CC Thelloise) et Dominique Toscani, maire de la commune nouvelle de Bornel, Anserville et Fosseuse, ainsi que les services départementaux ont travaillé conjointement, et mutualisé leur ressources et l'ingénierie nécessaire pour faire avancer ce projet d'envergure.

Cette liaison douce offrira donc la possibilité aux collégiens d'aller au collège de Bornel à pieds ou en vélo, et permettra d'interconnecter en toute sécurité notre commune aux commerces, services et transports qu'offre la commune de Bornel. Cela améliorera l'attractivité de Puiseux.

C'était un engagement de campagne de l'équipe municipale de faire aboutir ce projet structurant pour notre territoire : les travaux démarreront à l'été 2022. C'est un projet nécessaire pour notre commune qui voit ainsi le jour.

Que devient notre ancien Périscolaire ?

Par Sophie Frelat

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme de campagne, nous amorçons la réaffectation des anciens locaux disponibles depuis le déménagement de l'école et du périscolaire vers le nouveau groupe scolaire.

La Communauté de communes Thelloise va implanter le nouveau siège de sa Halte-Garderie itinérante et du Relais petite enfance .

Un contrat de Bail a été conclu entre la commune et la Thelloise. Le loyer annuel est de 7 800€.

Les containers à Verre font peau neuve !

Par Alain Zaremba

Le service technique a profité des premiers beaux jours pour entretenir les containers des points verre qui en avaient grand besoin. Cela contribue à maintenir un cadre de vie agréable pour les puisotins.

Les containers sont vidés à la demande, alors si vous constatez qu'ils débordent, n'hésitez pas à envoyer un courriel en mairie pour nous en aviser (puis.haub@wanadoo.fr).

Vous trouverez 3 points de dépôts sur la commune : à la sortie en direction de Ste Geneviève vers la D1001, rue de Fresnoy et rue du délaissé à proximité de l'école et de la salle Jean Louis Vogel.

RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU PLUVIALE

Par Alain Zaremba

La compétence eau pluviale est revenue aux communes depuis 2017, nous en avons donc la gestion et son entretien. Et cela sans aucune compensation financière.

Dès notre arrivée, nous avons amorcé un investissement très important pour renforcer et mieux maitriser notre réseau d'eau pluviale dans la grande rue. Deux réseaux supplémentaires ont été créés sur le secteur église et carrefour de Montchavert qui donnent satisfaction.

Dernièrement, la rue de Fresnoy s'est vu construire 4 puits d'infiltration interconnectés pour absorber les eaux de voirie du secteur. Cette technique particulièrement adaptée au contexte de notre territoire sera privilégiée dans certains secteurs de la commune.

Cette opération a également permis la réalisation d'un cheminement piéton entre la début de la rue de Fresnoy et la rue de l'équipée

EMBELLISSEMENT DE LA GRANDE RUE

Par Monique Dutot

Après la rénovation de la chaussée, et l'aménagement des trottoirs, la grande rue poursuit sa métamorphose depuis l'entrée du village.

Cet hiver, les plantations ont été réalisées, et permettront dans les prochains mois d'offrir un cadre arboré et fleuri.

Cette opération a été réalisée grâce au concours de la région Hauts de France, dans le cadre de l'appel à projet « Plan arbre ». Une 2ème phase est prévue dans les mois à venir, afin de fleurir d'autres quartiers.

Le plan arbre de la région Hauts de France

Région Hauts-de-France

Pour lutter contre les effets du changement climatique, la Région a lancé le 19 avril 2020 le plan arbres, mobilisant les collectivités locales, opérateurs publics, lycées privés, associations, maisons familiales et rurales en faveur du reboisement du territoire.
L'aide régionale s'élève à 90 % de la dépense effectuée, retenue dans la limite de 10 euros par arbre planté.

Sur le long terme, ces arbres et arbustes permettront de préserver la biodiversité, de stockage du carbone, mais aussi de lutter contre l'érosion des sols. Ce plan régional contribue également à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants des Hauts-de-France. En 2020, 138 projets ont été retenus sur l'ensemble du territoire. Ce qui représente 128 690 arbres et arbustes.

TRAVAUX DU CARREFOUR RUE DE FRESNOY - RUE DE L'ÉQUIPÉE

Le carrefour de la rue de Fresnoy et de la rue de l 'Equipée a nécessité des travaux importants pour sécuriser ce carrefour afin d'accompagner l'arrivée du nouveau lotissement.

Notre objectif est de prévoir l'avenir et de continuer à structurer notre petit village en améliorant les voiries et les voies piétonnes.

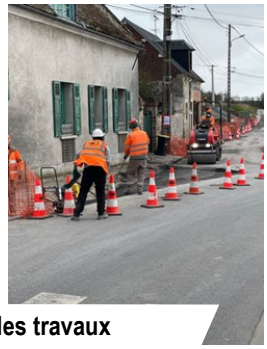

Pendant les travaux

Ici la commune investi pour le cadre de vie

Après : un carrefour sécurisé, des trottoirs aménagés et un village embelli

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DEVANT LE CHATEAU

La zone du château a été sélectionnée dans le programme d'enfouissement des réseaux télécom et électrique du SE 60 (Syndicat Energie de l'Oise). Cette opération a permis de mettre en place des lampadaires modernes et esthétiques, pourvus d'un éclairage led très économique en énergie, sur cette zone qui en était dépourvue. L'ensemble de cette opération participe à la mise en valeur globale de notre village et de son patrimoine.

Avant

Après

LES P'TITES INFOS DE LA MAIRIE

Commission communication

Procuration pour les élections

De nombreuses procurations de vote ont été établies à l'occasion de l'élection présidentielle. Les services de police et de gendarmerie, mais aussi de ceux de La Poste, ont été engorgés. Afin d'éviter cette situation, et de vous assurer que votre procuration parviendra à temps au bureau de vote, nous vous invitons à anticiper au mieux cette démarche et à ne pas attendre les derniers jours pour la réaliser pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

Modifications des lieux d'implantation des boites aux lettres

Les services de la poste ont souhaité revoir l'implantation des boites aux lettres jaune. Notre village dispose désormais de 3 zones pour déposer votre courrier : la bibliothèque, l'Eglise et la résidence Beauregard. Des boites toutes neuves et plus grandes ont été installées à ces 3 endroits.

Nuisances sonores

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Permanences d'accueil du public

Les permanences ont lieu les mardis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h30 à 12h00. Les élus vous reçoivent pour répondre à vos questions ou effectuer certaines démarches.

Ces accueils sont modifiés pour la période estivale, à compter du 18 juillet : l'accueil du public se fera en journée du 25 juillet au 11 août. La mairie sera fermée du 18 au 24 juillet et du 15 au 20 août. Les permanences aux horaires habituels reprendront à partir du 23 août.

Le nouveau site internet

Nous l'avions déjà évoqué dans la dernière gazette, le nouveau site internet de la commune est en cours de développement. Il devrait voir le jour dans les semaines qui viennent.

Vous y trouverez toutes les informations pratiques et utiles concernant la vie de notre village : compte rendus des conseils municipaux, urbanisme, démarches d'état civil, école et périscolaire.

Nous accueillons les Pass'Permis !

Chaque jeune oisien qui en fait la demande peut bénéficier de l'aide du Département selon le domaine choisi. Pour cela, rien de plus simple. Les demandes se font en ligne directement sur oise.fr. Il n'y a que peu, voire pas de condition pour en bénéficier, la principale étant bien entendu d'être domicilié dans l'Oise. En échange d'une contribution citoyenne allant de 35 à 70 heures selon le dispositif, le Département s'engage à soutenir financièrement le bénéficiaire. L'Oise des Droits et des Devoirs promeut cette vision citoyenne où chacun reçoit pour donner en retour dans un esprit gagnant/gagnant.

Sans condition de ressources, les 4 "Pass Citoyen" responsabilisent leurs bénéficiaires en les invitant à s'investir au service des autres.

Si comme Raphaël, jeune puisotin, qui en a bénéficié dernièrement, et qui a accompagné le service technique dans ses missions quotidiennes pendant 2 semaines, vous souhaitez en profiter, n'hésitez pas à contacter le conseil départemental ou la mairie.

Taille et elagage en bordure du domaine public

En cette saison printanière, arbres et arbustes ont bien poussé, et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, et qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait. Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

En conséquence :

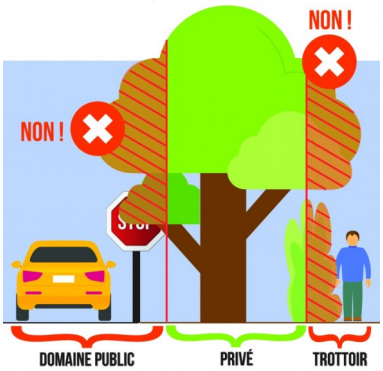

- Les propriétaires doivent obligatoirement élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres.
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Nouveauté 2022

Passages de la balayeuse

Le plan d'entretien de la commune prévoit le passage d'une balayeuse tous les 2 mois. Afin de faciliter le passage, merci de limiter le stationnement sur les trottoirs et la chaussée. Ce nouveau service va permettre de maintenir la propreté de notre village. Les prochaines dates sont : lundi 13 juin, lundi 29 août, lundi 17 octobre et lundi 7 novembre.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil périscolaire est ouvert du lundi au vendredi pour les enfants inscrits à l'école. Il accueille les enfants de 7h15 à 8h30 le matin, et de 16h30 à 18h45 le soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30. L'accueil de loisirs n'est pas ouvert pendant les vacances scolaires.

Les enfants peuvent compter sur 5 animateurs qui se relaient pour assurer l'encadrement, et proposer des animations variées. Les plannings d'activités sont élaborés et communiqués aux famille pour chaque période.

Les dossiers d'inscriptions sont remis aux familles en fin d'année scolaire. Ils sont à remettre complets avant le 30 juin. Pour les nouveaux arrivants, l'inscription se fait directement en mairie.

Journée portes ouvertes

Si vous souhaitez faire connaissance avec l'équipe, et découvrir l'accueil de loisirs, les animateurs vous accueilleront le **samedi 25 juin** lors de la fête de l'école. Vous pourrez également déposer le dossier d'inscription de votre enfant.

Enquête de satisfaction

Nous nous sommes engagés à évaluer les services publics régulièrement. Il y a quelques semaines, les parents ont donc été invités à répondre à une enquête de satisfaction concernant l'accueil de loisirs. 17 familles ont répondu à un questionnaire en ligne portant sur les thèmes de l'accueil de l'enfant, la cantine et les mercredis du péri.

Dans l'ensemble, les familles sont satisfaites du service rendu. Néanmoins, un point semble particulièrement les préoccuper : la restauration. En effet, elles perçoivent une dégradation de la qualité des repas (bien que nous n'ayons pas changé de prestataire). Nous avons donc engagé des discussions avec la société Newrest qui livre les repas, afin de trouver des axes d'améliorations : nouvelles recettes, meilleure qualité des produits proposés, respect de la loi Egalim, etc. Des nouveautés sont en préparation pour la nouvelle année scolaire, et nous espérons qu'elles donneront satisfaction aux familles et aux enfants. Elles seront présentées en septembre...

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Le **samedi 25 juin** se déroulera la fête de l'école. Le matin vous pourrez assister au spectacle des enfants préparé par l'école et l'accueil de loisirs, et l'après-midi participer aux activités proposées par l'association des parents d'élèves.

Le midi, le comité des fêtes vous propose de venir déguster un poulet rôti Label rouge en toute convivialité.

Au programme : rire et bonne humeur pour une journée dédiée aux familles. Alors même si vos enfants ne sont pas, ou plus, à l'école à Puiseux, n'hésitez pas à participer à ce moment de convivialité, et à contacter la mairie pour réserver votre repas.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Par Patrick Lebrunet

Notre bibliothèque s'est mise aux couleurs de Pâques !

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, pour échanger, consulter, ……. nous y sommes le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00…….. un petit café/thé vous sera offert.

Régulièrement, des nouveautés sont à votre disposition.

Vous souhaitez un livre, un DVD, …. demandez-le nous……. nous ferons le maximum pour vous l'obtenir, notamment par le biais de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

Venez vous inscrire, c'est gratuit !

Véronique et Patrick

CIVISME & VIVRE ENSEMBLE

Par Christophe Lambert, Vice-Président du SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique de la sécurité et prévention de la délinquance)

Chers puisotins, puisotines

Nous vous rappelons que le stationnement de la grande rue est prévu pour un stationnement à cheval. Cependant, il est vrai qu'il est difficile par endroit de respecter cette règle , sauf que j'en appelle à votre discernement et je vous demande de vous mettre parfois à la place de parents avec poussette ou personne à mobilité réduite. Sur la commune , il y a des endroits où l'intégralité des trottoirs est pris par des véhicules, également devant le bateau pavé qui par ailleurs je vous le rappelle n'est pas un endroit où l'on peut stationner régulièrement

« D'après le Code de la route, à son article R417-10, se garer devant un bateau est une infraction. Ce texte le qualifie stationnement gênant méritant l'attribution d'une contravention de classe II. Il est passible d'une amende s'élevant à 35 euros. »

Nous travaillons régulièrement sur les travaux de la commune et réfléchissons à optimiser au maximum les possibilités de stationnement. Merci de penser à tous les piétons , qu'il puissent circuler sur les trottoirs en toutes sécurité.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Ils nous ont malheureusement quittés cette année :

Le 24/12/2021, M René CHRISMANT dans sa 76ème année.
Le 25/01/2022, M Rafael SALADO MENDEZ dans sa 81ème année.
Le 21/02/2022, M Essaïd MAROUF dans sa 81ème année.
Le 04/04/2022, M Giuseppe GREGORI dans sa 94ème année.
Le 17/04/2022, Mme Jeannine DUTOT dans sa 90ème année.
Le 24/04/2022, Mme Annie PETIT dans sa 71ème année.

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à ce petit bout et félicitons les heureux parents.

Le 20/04/2022, Ruben MENUGE

Ça n'arrive pas qu'aux autres...

Le 3 janvier dernier, un incendie s'est déclaré dans notre maison. Tanguy notre fils, seul au moment des faits, s'est empressé de sortir et avec l'aide de notre voisin Alex, a prévenu les pompiers. Les soldats du feu sont intervenus rapidement et ont circonscrit l'incendie. Malheureusement, le polystyrène qui isolait notre vide sanitaire s'est embrasé et a dégagé une épaisse fumée noire qui a rendu notre maison inhabitable et a causé la perte de 98% de notre mobilier. Nous nous sommes retrouvés à la rue, avec pour seuls vêtements ceux que nous portions ce jour-là.

Heureusement, notre fille Ludivine et son compagnon Yvan, qui habitent Grande rue, nous ont hébergés sans hésiter. Sandrine, qui est assistante maternelle, a dû cesser d'exercer son métier et ses 4 bout'choux se sont retrouvés sans nounou.

En l'espace de 24 heures, une solidarité sans précédent s'est organisée autour de nous; de nombreuses personnes nous ont apporté des vêtements, du matériel de puériculture, Monsieur le Maire et ses Adjoints ont cherché une solution pour nous reloger et un local pour que Sandrine puisse reprendre son travail.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitions, à travers la Gazette de Puiseux, remercier vivement toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide. Notre famille, nos amis, nos voisins, Monsieur le Maire et ses Adjoints, les parents de Lia, de Victor, d'Iris et de Joy, Monsieur Habert qui a accepté de nous reloger, Audrey Truffier qui nous a prêté des meubles ainsi que tous les Puisotins qui, de près comme de loin, nous ont apporté leur soutien.

MERCI !

Williams, Sandrine et Tanguy

UN NOUVEAU MAGASIN LOCAVORE

Par Bruno Caleiro

Notre village compte de nombreux commerces indépendants et professions libérales.

Si vous faites parti de ces professionnels puisotins, et que, comme le marché d'Anserville, vous souhaitez faire connaître votre activité, contactez la mairie.

Depuis maintenant 3 mois, vous pouvez apercevoir la construction de ce dernier en face de son lieu de production : La cueillette.
Et oui, en effet celle-ci construit un nouveau magasin, nous gardons le même esprit que dans le magasin actuel mais nous allons vous proposer une gamme plus large.

LE MARCHÉ D'ANSERVILLE c'est une sélection rigoureuse de produits du terroir de qualité, une offre privilégiée des produits des régions voisines (Haut de France & Ile de France), des producteurs aux méthodes de fabrication artisanale et traditionnelle, le respect de la **saisonnalité** des fruits et légumes. Au Marché d'Anserville, retrouvez le plaisir de la gastronomie locale !

Bien manger, cuisiner avec des produits de qualité, c'est souvent une question de choix. C'est celui du Marché d'Anserville et de son équipe ! Vous trouverez dans notre magasin les fruits et légumes de notre production (en saison cueillette) et d'autres producteurs sans oublier les incontournables (agrumes, bananes, avocats…).

Nous travaillons aussi avec des producteurs français (principalement locaux et en circuit-courts) pour la charcuterie traditionnelle à la coupe, la crémerie, le fromage à la coupe, les fruits, les oeufs de plein air, la viande (porc, bœuf, agneau, veau) et les volailles (élevées en plein air et nourries aux céréales). Et bien d'autres produits du terroir…

Son ouverture est prévue pour mi-Juin.
Nous avons hâte de vous y accueillir et d'échanger avec vous.

Quentin et Hugo LIENART

LE MONDE ASSOCIATIF PUISOTIN

Les associations puisotines sont nombreuses, et font vivre notre village, nous tenions donc à donner la parole à chacune d'entre elle.

AMICALE PUISOTINE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Par l'équipe d'API

API, cette année, a organisé deux manifestations :

Une soirée italienne avec karaoké sur le thème de la St Valentin, dans la salle Jean-Louis Vogel, une soixantaine de personnes sont venues chanter et danser. En fin de soirée, quelques-uns ont eu la chance de gagner un lot à la tombola.
Un thé dansant, à Dieudonné, 45 danseurs sur la piste…… tango, valse, jerk, rock, etc….. il y en avait pour tous les goûts. Deux moments très festifs et dansants.

En septembre, nous proposons de vous emmener voir, à Ailly sur Noye, un spectacle son et lumière racontant la vie en Picardie de la préhistoire à nos jours.

Puis, en novembre, ce sera une soirée Beaujolais.

Nous espérons vous voir nombreux à ces deux rendez-vous. En attendant, prenez soin de vous et des autres.

Véronique Lebrunet (06.69.50.62.90)
Présidente d'API

La soirée italienne - Saint Valentin

Son et lumière en septembre

Le thé dansant

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

ADPEPLH
Association des Parents d'élèves de Puiseux le Hauberger

Dimanche 3 avril avait lieu la chasse au trésor de Pâques organisée pour les enfants du village. Enigmes et défis ont jalonnés le parcours des enfants dans le village afin de retrouver le trésor caché par le lapin de Pâques. Un bon moment passé en famille et entre copains avant de se retrouver tous ensemble pour le goûter.

ENTENTE FOOTBAL CLUB DIEUDONNE PUISEUX LACHAPELLE

COMITÉ DES FÊTES

Par Isabelle Brovia

Le comité des fêtes s'est réuni le 29 octobre 2021, et a validé le programme d'animation pour 2022. Ce programme a été élaboré avec le concours des différentes associations du village.

Juin 2022 :
- 25/06/2022 : Fête de l'école (école, comité des fêtes, ADPEPLH)

Juillet 2022 :
- 14 juillet : Feux d'artifice

Septembre 2022 :
- 11/09/2022 : Brocante (Comité des Fêtes)

Octobre 2022 :
- 31/10/202 : Parcours Halloween (Comité des Fêtes)

Novembre 2022 :
- 06/11/2022 : Festival de la Châtaigne

Décembre 2022 :
- 03/12/2022 : Soirée couscous (Comité des Fêtes)

QU'EST-CE QUE OISE URGENCE SENIORS ?

Pour faciliter la **prise en charge des personnes de 70 ans** et plus en cas d'urgence, ce dispositif se présente sous la forme d'un **système de flash-code** regroupant les informations médicales consultables par les sapeurs-pompiers. Sous la forme d'un sticker, à coller en priorité sur le miroir de la salle de bain, il permet un accès très rapide et sécurisé aux données personnelles et médicales de la personne qui en bénéficie.

UN NUMÉRO UNIQUE DU DÉPARTEMENT AU SERVICE DES 60 ANS ET +

Ce **numéro non surtaxé** oriente tous les usagers vers une plateforme du Conseil départemental, composée de 4 conseillers et d'un superviseur qui sont formés aux réponses liées à la perte d'autonomie.

Ce numéro permet de **centraliser les informations et de répondre le plus vite possible**, dans le cas par exemple d'une hospitalisation en urgence afin d'apporter **une réponse globale et rapide** à ceux qui ont besoin de solutions.
Sous forme de **guichet unique**, ce numéro permet aux familles et aux bénéficiaires d'avoir une **orientation précise** sur l'ensemble des dispositifs départementaux.

COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF OISE URGENCE SENIORS ?

J'ACTIVE MON FLASH CODE

ÉTAPE 3

- Je me **rends à l'adresse internet** suivante : **www.idutag.fr**
- Je clique sur **mon compte**
- Je saisis **mon identifiant** et **mon mot de passe**
- Je clique sur **activer un nouveau IDUTag**
- Je saisis mon **code d'activation** (qui se trouve sur la planche autocollante)
- Je remplis **mon dossier médical**

OU SUR L'APPLICATION MOBILE MYIDU

idutag.fr

JE COLLE MON FLASH CODE

ÉTAPE 4

Une fois le dossier médical renseigné et mes flashs codes activés, je **colle mon flash code** sur le **miroir de la salle de bain** afin d'être facilement répérable par les secours.

MIROIR DE SALLE DE BAIN

J'INFORME LES SECOURS

ÉTAPE 5

Je **colle l'autocollant** (sur **ma porte d'entrée** visible de l'extérieur ou sur **ma boîte aux lettres**) **pour informer les secours** que je suis abonné(e) au dispositif : **OISE URGENCE SENIORS**.

COMMENT METTRE À JOUR MES DONNÉES ?

Avec votre identifiant et votre mot de passe, vous pouvez à tout moment, retourner dans votre espace personnel (via idutag.fr ou l'application MyIDU) pour compléter ou modifier vos données personnelles.

DES RÉPONSES SUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

NOUVEAU DISPOSITIF

OISE URGENCE SENIORS

L'adhésion à Oise Urgence Séniors

L'adhésion, l'installation ou la maintenance de la Téléassistance

Les démarches administratives et le suivi d'un dossier

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'adaptation du logement

L'accueil familial

L'hébergement en EHPAD

L'Aide Sociale à l'Hébergement pour Personnes Agées (ASH)

Les portages de repas

Les visites à domicile de bénévoles par le biais du dispositif MONALISA

Les animations et les ateliers organisés dans le cadre de la Conférence des Financeurs

OPERATION TRANQUILITÉ VACANCES

Commission sécurité

Les vacances de fin d'année approchent. Avez vous pensé à sécuriser votre habitation avant de partir en vacances ? Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ? Voici quelques conseils bien utiles pour vous garantir de passer de bonnes vacances.

Le dispositif gratuit opération tranquillité vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?
Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la Police nationale et la Gendarmerie nationale au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre. Ces patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

En cas d'anomalie comme une tentative d'effraction, une effraction ou un cambriolage, les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus. Ils peuvent être informés en personne ou par le biais d'une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation. Ainsi informés, les victimes et leurs proches restés sur place sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif OTV, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne, il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Lors de votre inscription, vous devez indiquer si votre domicile est équipé d'un système d'alarme et vous avez demandé à une personne de confiance de passer régulièrement afin d'éviter toute confusion avec un cambrioleur.

En cas de retour anticipé, pensez à prévenir les forces de l'ordre !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR DE VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux représentent ¼ du poids de l'ensemble des déchets des habitants de la Thelloise. Dans le cadre des programmes de réduction des déchets de la Communauté de communes Thelloise, plusieurs actions sont mises en place pour les réduire, notamment en les réutilisant à domicile :

- vente de composteurs à tarif réduit
- atelier compostage
- atelier jardin zéro déchet
- accompagnement des projets de compostage des déchets végétaux des communes

Ces déchets sont constitués principalement de tontes de pelouse, ainsi que de tailles de haies.
Les tontes peuvent facilement être réutilisées dans les jardins, par le paillage et le compostage.
Les tailles de haies, quant à elles, sont très peu réutilisables telles quelles. Cependant, broyées, elles sont plus faciles à réemployer.

Afin de faciliter la réutilisation des branchages dans les jardins, la Communauté de communes Thelloise a donc décidé de subventionner l'achat de broyeurs de végétaux pour les particuliers et les associations de son territoire.

Pour demander la subvention, vous devez transmettre le coupon de demande à la Communauté de communes, il est téléchargeable sur le site internet :

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 CERTIFIÉS PAR LA TRÉSORERIE DE MÉRU

Mot du Maire sur le compte administratif 2021

Le cap des économies structurelles de notre commune ont été maitrisées sur l'exercice 2021. Nous avons pu améliorer notre capacité d'autofinancement et continuer à produire un haut niveau d'investissement et c'est bien là les indicateurs positifs pour assurer le développement de notre village.

Cette année les résultats d'exploitation ont permis de consolider un excédent de fonctionnement de 144 999€ soit un excédent cumulé de 441 841€.

Compte administratif de fonctionnement 2021

Les recettes de fonctionnement globalisé pour 2021 sont de 1 014 834€

Recettes réelles pour l'année 2021 sont de 717 992€. A cela, il faut ajouter l'excédent de fonctionnement (296 842€) de l'année 2020.

Section Recettes Réalisées 2021 - Compte de Fonctionnement	
Résultat d'exploitation reporté (2020)	296 842 €
Atténuations de charges	20 422 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Ventes de produits / Prestation de service	37 853 €
Impôts et Taxes	405 249 €
Dotations de l'état et participations	222 728 €
Autres produits de gestion courantes	30 645 €
Produits Financiers	4,39 €
Produits exceptionnels	1 089 €
Total	**1 014 834 €**

Les Dépenses de fonctionnement sont de 572 993€ pour l'année 2021

Dépenses Réalisé 2021 - Section du budget de Foctionnement	
Charges à caractère général	213 463 €
Charges de personnel et Frais assimilés	272 745 €
Atténuation de produits	24 127 €
Dépenses imprévues	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 583 €
Autres charges de gestion courantes	33 175 €
Charges financières	21 850 €
Charges exceptionnelles	49 €
Total	**572 993 €**

Recettes Réalisées 2021 Section du budget de Fonctionnement	717 992 €
Dépenses Réalisées 2021 Section du budget de Fonctionnement	572 993 €
Excédant de Fonctionnement 2021	**144 999 €**

Hors, report du résultat d'exploitation 2020 (296 842€), l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 est de 144 999€ .

Les excédents de fonctionnement des 2 premières années de mandat de votre conseil municipal sont le résultat d'un investissement total et d'un travail au quotidien qui a permis à la commune de dégager une épargne brute 441 841€.
Cette épargne va s'avérer capitale pour le soutien des futurs projets de la commune sans nécessité de se lancer, comme ce fut souvent le cas par le passé, dans un endettement non contrôlé et une asphyxie du compte de fonctionnement.

Compte administratif d'investissement 2021

La section investissement est à l'équilibre par la ligne de trésorerie en attendant d'avoir reçu toutes les subventions et de concrétiser par un prêt la construction du groupe scolaire.

Les Résultats 2021 des comptes publics sont donc maitrisés.

Dépenses réalisé 2021 - Section Investissement	
Opération Financière	64 072 €
Divers voirie et sécurité	220 099 €
Acquisition matériel neuf	28 086 €
Bâtiments Communaux et Terrains	916 845 €
Total	**1 229 102 €**

Recettes réalisé 2021 - Section Investissement	
Opération financière	610 043 €
Opération non individualisée	32 302 €
Divers Voirie et sécurité	136 446 €
Acquisitions matériels neufs	- €
Bâtiments communaux et terrains	450 311 €
Total	**1 229 102 €**

Nous attirons l'attention de tous sur ces montants très importants pour notre commune. Ils ne sont que le reflet de la création du groupe scolaire. A compter de 2023, la commune reviendra à une section d'investissements plus conforme à notre capacité de financement.

Mot du Maire sur le budget 2022

Les contraintes et incertitudes liées aux décisions de l'État, l'inflation et les impacts de la crise en Ukraine sont des éléments a prendre en compte. A ce stade ces constats n'entravent pas la détermination de l'équipe municipale à maintenir sa feuille de route .

Le 25 Février dernier, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2022.

Malgré un contexte financier toujours plus resserré pour les collectivités locales, l'équipe municipale agit par levier sur son budget afin de :

- réaliser des économies de structure comme présenté dans la chapitre « Compte de la Commune »,
- maintenir des investissements tout en accompagnant les services publics, et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Le taux d'imposition communal voté pour le budget 2022 est de 2%.

Le budget primitif 2022 est le premier acte du cycle budgétaire annuel de la commune. Il représente les opérations prévues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il s'élève à 990 059€ € en fonctionnement et 1 484 366 € en investissement.

L'épargne brute dégagée par le budget de fonctionnement (CAF = 441 841€) est essentielle pour maintenir les investissements dans l'intérêt général. Tout cela est possible uniquement par une bonne gestion et à travers les partenariats institutionnels pour massifier les accords de subvention croisés qui nous permettent cette année encore de réaliser des travaux dans la commune.

Se battre pour vous, améliorer notre cadre de vie et essayer de faire de Puiseux-le-Hauberger un joli petit village où il fait bon vivre, sont mes priorités.

Afin de vous permettre de mieux comprendre comment fonctionne le budget d'une commune , vous trouvez ci-dessous un schéma simplifié.

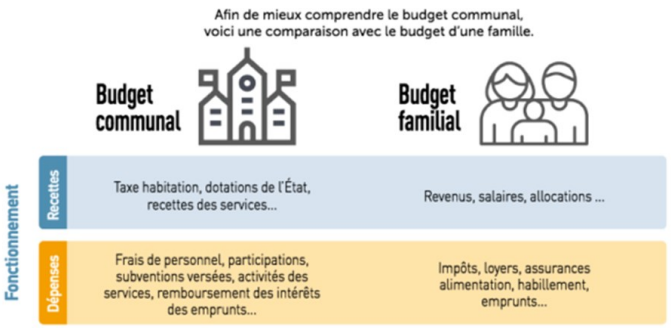

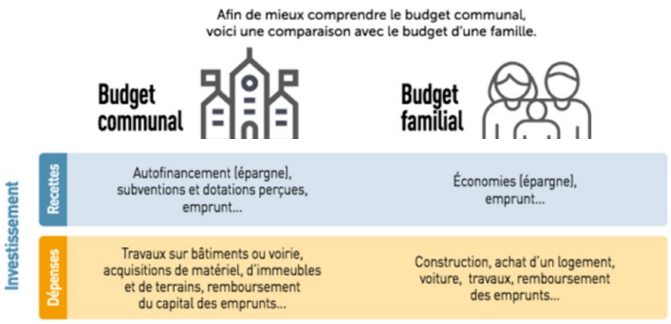

Le budget de fonctionnement

Un budget comporte deux sections : l'une de fonctionnement et l'autre d'investissement.

Le budget communal doit toujours être strictement présenté à l'équilibre.
Les recettes de fonctionnement correspondent :

- à la fiscalité propre : taxe d'habitation, foncière (bâtie et non bâtie) …
- aux dotations et compensations versées par l'État ;

aux ressources propres : produits des services location de salle/ bâtiment, culturels (spectacles, animations avec participations …).

Les dépenses de fonctionnement correspondent :

- aux charges de personnel (rémunération du personnel) ;
- aux charges de gestion courante ; travaux d'entretien, électricité, combustibles, assurances, télécommunications, taxes diverses…
- aux autres charges de gestion courante ; subventions aux associations, reversement du Fonds de Péréquation à la CCPL …

aux charges financières ; remboursements des emprunts…

Le budget d'investissement

Il permet de réaliser des opérations améliorant le patrimoine de la collectivité.
Les recettes correspondent :

- à l'autofinancement (issu de la section de fonctionnement) ;
- aux subventions (Contrat Aménagement Régional, DETR, DSIL, Département…) ;
- à la stratégie foncière ;
- à d'autres sources (au Fonds de Compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement…).

Les dépenses correspondent :

- aux grands projets (Ecole, périscolaire, église, voiries, …) ;
- aux investissements structurels (entretien de la voirie et des bâtiments, travaux d'éclairage public, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, renouvellement du matériel des services, contrats…) ;
- aux opérations financières (capital des emprunts).

Le budget total d'investissement pour la commune s'élève pour 2022 à 1 484 366€ euros.

Présentation du Budget Primitif 2022 par section

Budget primitif d'investissement 2022 dans la section dépense

Le budget d'investissement de 2022 est essentiellement bâti pour finaliser la construction du groupe scolaire et autres projets à venir.

Pour accompagner les travaux/projets 2022, la commune va opérer un ordre de virement sur la section d'investissement de : 66 487 € inclus dans la ligne opération financière.

Dépenses 2022 - Section du budget d'investissement	
Opération Financière	717 728 €
Divers voirie et sécurité	691 504 €
Acquisition matériel neuf	21 504 €
Bâtiments Communaux et Terrains	53 630 €
Total	**1 484 366 €**

Recettes 2022 - Section du budget d'investissement	
Opération financière	77 507 €
Opération non individualisée	- €
Divers Voirie et sécurité	339 560 €
Acquisitions matériels neufs	4 230 €
Bâtiments communaux et terrains	1 063 069 €
Total	**1 484 366 €**

Recettes prévisionnelles 2022 Section du budget de Fonctionnement	
Résultat d'exploitation reporté	375 354 €
Atténuations de charges	- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Ventes de produits / Prestation de service	32 100 €
Impôts et Taxes	395 000 €
Dotations de l'état et participations	185 000 €
Autres produits de gestion courantes	2 501,00 €
Produits Financiers	4,00 €
Produits exceptionnels	100,00 €
Total	**990 059 €**

Dépenses prévisionnelles 2022 Section du budget de Fonctionnement	
Charges à caractère général	270 618 €
Charges de personnel et Frais assimilés	299 975 €
Atténuations de produits	24 127 €
Dépenses imprévus	- €
Virement à la section d'investissement	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 684 €
Autres charges de gestion courantes	347 655 €
Charges financières	36 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Total	**990 059 €**

Budget Primitif de Fonctionnement 2022

Dans la construction du budget primitif de fonctionnement les recettes ont été estimées avec beaucoup prudence compte tenu des incertitudes sur les dotations de l'état. Les dépenses ont donc été calibrées en fonction de nos recettes prévisionnelles sans faire prendre de risque à la commune.

UN PEU D'HISTOIRE ...

Puiseux le Hauberger est un village très ancien. Le petit ru de la Gobette, affluent de l'Esches puis de l'Oise, qui traverse Puiseux, a formé d'abord un puits pour quelques maisons qui s'installent au fond d'une dépression du paysage, à l'abri : Puiseux. Puiseux vient ainsi du normand-picard " pucher " = puiser, au sens = " lieu bas et humide ".

Au Moyen-Age le village se spécialise dans la fabrication des cottes de maille (les hauberts), d'où son nom de « hauberger ». Le haubert est un long manteau de mailles de fer, parfois doté d'une capuche et de gants, qui servait aux chevaliers et soldats pour se protéger lors des combats.

Saurez-vous reconnaître ces lieux ?

LES APRÈS-MIDI DU PÉRI
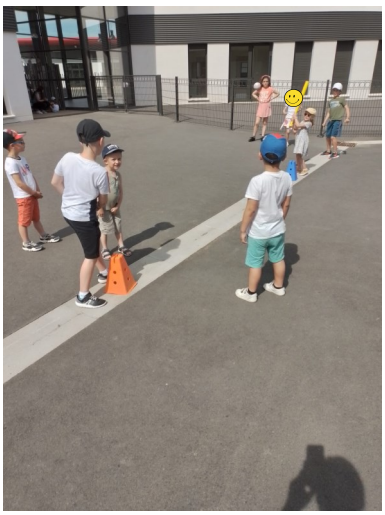
Les animateurs de l'accueil de loisirs proposent aux enfants des activités variées tout au long de l'année : ateliers cuisine, travaux manuels, initiation à la musique, jeux collaboratifs, etc. Des temps d'accueil bien occupés, appréciés par les jeunes puisotins.